



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET : 17 - Relations internationales - Attribution d'aides dans le cadre des Tandems Solidaires 2024

Délibération n° 007529

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 03/06/2024

Séance du 16 mai 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI (à partir de la question n° 3), Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n° 6), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à partir de la question n° 14), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Mme Annaïck CHAUVET

M. Nicolas BODIN, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Nicolas BODIN à M. Abdel GHEZALI, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 34), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Christophe LIME à M. André TERZO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Claudine CAULET, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR

Relations internationales - Attribution d'aides dans le cadre des Tandems Solidaires 2024

Rapporteur : Mme Sadia GHARET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	02/05/2024	Favorable unanime

Résumé :

La Ville de Besançon a intégré en 2021 le dispositif des Tandems Solidaires, démarche d'Education à la Citoyenneté Mondiale (ECM) coordonnée par les académies de Dijon, de Besançon et le réseau Bourgogne-Franche-Comté International, avec le soutien de plusieurs collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté.

Elle est saisie à ce titre de la demande d'une école bisontine œuvrant pour favoriser l'ouverture au monde et l'engagement citoyen de ses élèves.

Parmi les Objectifs de Développement Durable, l'ODD 4 consacré à l'éducation, propose dans sa cible 4.7, de « faire en sorte que d'ici 2030, tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ».

Les « Tandems Solidaires » sont un dispositif multi-acteurs coordonné par les académies de Dijon, de Besançon et le réseau Bourgogne-Franche-Comté International, avec le soutien de 9 collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté : la Région, les Départements du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort, les Villes de Dijon, Belfort, Nevers, Arbois et Besançon.

L'objectif de ce dispositif est de favoriser l'ouverture au monde des jeunes Franc-comtois et Bourguignons et leur engagement solidaire et citoyen par le biais de l'Education à la Citoyenneté Mondiale, au sein des établissements scolaires des deux académies.

L'enjeu est de sensibiliser les jeunes aux grands déséquilibres mondiaux et aux mécanismes du développement et de leur donner les connaissances et la capacité à réfléchir nécessaires pour mieux comprendre le monde et ses complexités. Cela à travers la constitution de binômes composés d'une association engagée dans le domaine de la coopération, de la solidarité internationale, du développement durable et/ou de l'éducation populaire et d'un groupe d'élèves (une classe entière, plusieurs classes, un club...) accompagné de son équipe éducative.

Le binôme classe et association s'engage à réaliser conjointement 3 séances minimum de travail en commun au cours de l'année scolaire, autour d'une ou plusieurs thématiques liées à l'activité de l'association et ce, en cohérence avec les programmes pédagogiques.

Pour mettre en place leur projet, les Tandems reçoivent un appui financier de 500 € pour faciliter l'achat de matériel ou la mise en œuvre d'activités avec l'association partenaire. Cette aide est versée par la collectivité de référence pour l'établissement.

Devant les enjeux importants de développer une citoyenneté active, la Ville de Besançon a souhaité accompagner les écoles maternelles et primaires dont elle a la charge dans cette démarche, en rejoignant elle aussi le dispositif des Tandems Solidaires.

L'école Condorcet a intégré ce dispositif en 2021, en constituant un Tandem avec une association bisontine sur le thème de la gestion des déchets et leur impact écologique au niveau mondial. Devant l'intérêt en termes d'apprentissage et d'implication des élèves et de leur famille, l'école a souhaité renouveler l'expérience en 2022 sur la problématique de l'eau, de sa gestion, de son importance ici et à l'autre bout du monde. En 2023, ils ont abordé le thème de l'alimentation.

Cette année, les enfants travailleront sur la protection de la biodiversité d'ici et d'ailleurs.

Deux groupes de l'école Condorcet, représentant 18 élèves de CE1/CE2 et 42 élèves de maternelle s'engagent en effet cette année dans un Tandem avec l'association jurassienne **ZAAOT, pour l'homme et le singe dans le Haut-Atlas**. Cela leur permettra une meilleure connaissance d'un pays d'Afrique du Nord et de sa géographie et les sensibilisera à l'importance de la conservation de la biodiversité dans son ensemble pour favoriser un équilibre entre toutes les formes de vie.

Le Comité de sélection des Tandems solidaires a validé ce projet et l'école a donc déposé une demande d'aide financière auprès de la Ville. A noter que ce projet associera également les familles des élèves.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de **500 € à chaque groupe** de l'école Condorcet, pour les aider à financer le projet pédagogique porté par leur Tandem Solidaire.

La dépense totale sera prélevée sur les crédits existants de la ligne de crédit 65.048.65748.0022208.10069.

Mme Pascale BILLEREY (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention de 1 000 € à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole du Doubs, gestionnaire de l'établissement) pour le projet de Tandems Solidaires menés par ces classes l'école Condorcet.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 1

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Annaïck CHAUVET,
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT